

République Française

DÉPARTEMENT
du Pas de Calais

ARRONDISSEMENT
de Montreuil sur Mer

CANTON
de Fruges

Séance:
Ordinaire

N° D 09/22

Nbre de voix
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
Procuration : 1

Objet:
Tarif de la location
de la salle des fêtes

Signature du
Conseil Municipal

COMMUNE DE SENLIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux

Le huit Juillet à vingt heures trente ,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BAILLY Frédéric, en suite de convocation en date du 23 Juin 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de M. Marcel LANGUE .

Monsieur Laurent ROLIN est élu secrétaire.

La séance ouverte,

Compte tenu de l'évolution du prix des énergies, Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes de 20€; à savoir 100€ au lieu de 80€ pour les habitants de SENLIS et 180€ au lieu de 160€ pour les extérieurs.

Les réservations déjà prises seront maintenues à l'ancienne tarification, seuls les nouveaux contrats signés à partir du 1er Septembre 2022 se verront appliquer cette nouvelle tarification..

A l'unanimité, les membres présents acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à SENLIS, le 08/07/22
Le Maire,
Frédéric BAILLY



REÇU LE

- 3 AOUT 2022

SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER